

Une réflexion plus globale sur le devenir du site aura lieu au sein de la commission. Celle-ci reviendra avec des propositions concrètes lors d'un prochain conseil : transfert de l'aire de camping-car ? Aire naturelle ?

DM n°2023_013 Fermeture du camping

Après exposé des analyses faites par la Commission Tourisme,

Au vu de la faible fréquentation et des recettes 2022 qui se sont élevées à 1522€,

Considérant les frais de mise en conformité et de remplacement des bornes électriques qui sont à effectuer dont le coût est proche de 4500€,

La Commission propose de fermer le camping municipal sur la saison 2023.

Le conseil municipal après vote décide :

- **La fermeture du camping municipal pour la saison 2023.**
- **Une réflexion sera menée afin de proposer un avenir au site du camping (la création d'une aire naturelle par exemple).**

B – Festivités estivales

DM N°2023_017

Il est fait le point sur l'ensemble des festivités estivales proposées par la mairie. Sur proposition de la commission, l'ensemble des animations 2022 seront reconduites dans les mêmes dispositions pour 2023 à l'exception de notre participation aux Estivales d'Artenetra. La commission Vie Locale a la charge de la programmation des animations et leur organisation.

M. le Maire propose la reconduction du feu d'artifice auprès de l'entreprise RIC Collectivités dans les mêmes conditions budgétaires qu'en 2022 soit un montant de 5490 € ttc.

1 Conseiller ne prend pas part au vote

1 Conseiller s'abstient

16 Conseillers valident la proposition

4 – Travaux de requalification de la Grand 'Rue – Délégation à la commission de choix.

L'ouverture des plis concernant les travaux de la Grand 'rue étant seulement faite, il est trop tôt pour faire une analyse précise. L'étude des offres est confiée au Maître d'œuvre. M. le Maire propose que le choix définitif des entreprises soit fait par la commission de choix qui se réunira au plus vite afin de retenir les entreprises qui travailleront sur les lots 1, 2 et 3.

Après délibération, le Conseil Municipal ; donne pouvoir à l'unanimité à la Commission de Choix

(DM n°2023_014) Demande de subventions – Mise à jour

Monsieur le Maire rappelle le tableau de financement de l'opération adopté le 17 janvier 2023.

Après recherche de nouvelles sources de financement, il propose de solliciter les fonds LEADER, Fonds Verts et le programme des Amendes de Police.

Le plan de financement du projet par tranches deviendrait le suivant :

RECETTES	TRANCHE 1	TRANCHE 2	MONTANT HT	%
DETR	155 340,85 €	201 260,93 €	356 601,78 €	40%
LEADER	21 780,72 €	28 219,28 €	50 000,00 €	6%
Agence de l'eau Adour Garonne	3 353,88 €	4 345,32 €	7 699,20 €	0,86%
Fonds Vert	15 534,09 €	20 126,09 €	35 660,18 €	4,00%
Département des Deux-Sèvres				
Solidarité Départementale	48 248,00 €	0,00 €	48 248,00 €	5,41%
Programme amendes de police	0,00 €	12 810,00 €	12 810,00 €	1,44%
Autofinancement	165 744,85 €	214 740,44 €	380 485,29 €	42,68%
TOTAL HT	410 002,39 €	481 502,06 €	891 504,45 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention au titre des fonds :
 - Fonds Verts auprès de Mme la Préfète,
 - Fonds LEADER/FEDER programme REACT auprès de la Région Nouvelle Aquitaine,
 - Amendes de police auprès du Conseil Départemental

(DM n°2023_015) Désignation d'une commission de choix et autorisation de signer

La consultation pour les travaux d'aménagement de la Grand rue étant en cours, Monsieur le Maire propose que l'analyse des offres soit faite par une Commission de choix composée des membres de la Commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal

- Décide que la commission de choix sera chargée de donner un avis pendant l'analyse des candidatures puis l'examen des offres ;
- Précise que la commission de choix sera présidée par le président de la commission d'appel d'offres ou M. HÉRISSÉ 1^{er} adjoint si empêchement, et sera composée de 5 titulaires (et de 5 suppléants) ;
- Donne pouvoir à la Commission de choix pour retenir les entreprises les mieux-disantes.
- Autorise Monsieur le Maire - Président, ou son 1^{er} adjoint si empêchement, à signer toutes les pièces du marché.

5 – Etude sur l'opportunité d'une commune nouvelle

DM n°2023_016

M. le Maire fait le point sur les dernières réunions qui regroupaient les maires et 1^{er} adjoints des communes de l'ancien canton de Sauzé Vaussais. Il fait savoir entre autres que les communes de Mairé Levescault, Clussais la Pommeraie et Lorigné ont fait le choix de se retirer de cette réflexion. Melleran reste incertain, le choix sera fait en mars par leur conseil municipal.

Il est proposé à la commune de Sauzé Vaussais de porter l'étude et de refacturer au prorata des habitants aux 6 autres communes concernées par le projet actuel. (Caunay, Chapelle Pouilloux, Limalonges, Montalembert, Pers et Plibou)

Le choix se porte donc sur l'étude de M. Prior représentant le Bureau d'Etudes OCE « Organisation Conseil Performance » implanté 22 chemin des Ruettes à Saumur, pour un montant d'environ 5.80 € ttc par habitant, étude réalisée en plusieurs phases.

La proposition tarifaire est arrêtée à la somme forfaitaire suivante :

- 1^{ère} phase : 10200€ HT soit 12240€TTC pour 17 jours d'intervention du cabinet dont 9 jours minimum sur site,
- 2^{ème} phase : 5100€HT soit 6120TTC pour 8,5 jours d'intervention dont 4 jours sur site,
- 3^{ème} phase : éventuellement, sera chiffrée ultérieurement sur la base d'un prix à 500€HT /jour,
- Les réunions supplémentaires d'élaboration et de débat ou de présentation à 500€ HT.

L'accord du conseil municipal est demandé : accepté à l'unanimité.

Une réunion sera organisée le 4 avril avec les Communes et le Bureau d'études pour définir la méthode de travail.

6 – Achat de matériels techniques

M. Babin Eric fait état d'un besoin de renouvellement de matériels dédiés aux services techniques. Plusieurs devis sont demandés pour l'achat d'une débroussailleuse à dos, un taille haie télescopique, et la réparation ou le remplacement du nettoyeur haute pression des ateliers. L'ensemble des achats représente un investissement inférieur à 5000 €. Il est demandé à M. Babin d'analyser les offres et de retenir le meilleur rapport qualité / prix proposé.

Un devis de réparation de l'aire de jeux du plan d'eau est proposé par la société RIC Collectivités (cadre à grimper hors d'usage) pour un montant de 1256.16 € ttc.

Le devis est mis au vote : M. HERISSE Mathieu ne prend pas part au vote - 1 s'abstient – 16 POUR

7 – Information sur les droits de préemption

M. le Maire fait le point sur l'ensemble des dossiers présentés en bureau municipal depuis le dernier conseil municipal de janvier 2023. 6 biens mis à la vente n'ont pas fait l'objet de préemption.

- 34 rue du baron
- 13 place du grand puits
- 8 rue de l'échellier
- 4 rue des carrières
- 12 rue de l'échellier
- 2 rue Léon Deschamps

8 – Questions diverses

- M. le Maire évoque le départ d'un agent technique titulaire (M. Guégan Stéphane) et suggère son remplacement futur. Une réflexion sera portée en bureau municipal quant au profil recherché.

- Suite au dernier conseil municipal et au refus de celui-ci de céder un terrain de 200m² à la société Cellnex, une contre-proposition est faite à hauteur de 33062 €. Après discussion entre les élus, il est proposé d'accepter cette nouvelle offre prenant également en charge les frais de géomètre et de notaire. M. le Maire met cette offre au vote : Acceptée à l'unanimité

DM n°2023_018 CESSION DE TERRAIN « Les Champs Mayaux »

Monsieur le Maire informe que la Société CELLNEX a acquis auprès de Bouygues Télécom un Pylône de téléphonie mobile sur la parcelle cadastré ZT 21. La Société a fait connaître son intention d'acquérir une micro parcelle sur ce site moyennant la somme de 28331.28€ HT nets vendeur.

Une contre-proposition a été effectuée par la Commune pour un montant de 35000€.

La Société CELLNEX a accepté un montant proche de notre proposition soit 33062€ nets vendeur.

Après délibération, le conseil municipal ;

- Accepte de céder une surface de 200m² située sur la parcelle ZT21 à la Société Cellnex France – 92100 Boulogne Billancourt,
- Fixe le prix de vente à 33062€ nets vendeur,
- Précise que les frais de géomètre et d'actes notariés seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire. Si empêchement, Monsieur Mathieu HERISSE – 1^{ER} adjoint est habilité à le remplacer.

- Mme Prou Marie Hélène évoque les sujets en cours avec le conseil municipal des jeunes.

DM N°2023_019 SORTIE SCOLAIRE PEDAGOGIQUE – participation communale

Madame PROU Marie-Hélène adjointe aux affaires scolaires, informe l'assemblée de l'organisation par l'école primaire du 15 au 17 mai 2023, d'un voyage scolaire dans la région de Loches.

Le reste à charge par enfant est de 50 euros.

Après discussion, le conseil municipal décide d'apporter un petit coup de pouce aux familles Sauzéennes en leur proposant une aide de 15 euros par enfant, ce qui ramènera le tarif à 35 euros. Cette aide sera versée directement à la famille, et non à l'école. (27 élèves)

Les familles devront justifier d'une attestation de participation et d'un Rib.

- M. Babin Eric informe les élus de la création d'un nouvel espace de stationnement réglementé près du cabinet dentaire, à l'arrière des écoles. Des espaces réservés sont mis en place, les écoles vont en être informées.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 04.04.2023

La séance est clôturée à 22h15.

Le Maire,

Nicolas RAGOT,



Le secrétaire de séance,

Mathieu HERISSE,

